Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 9 (1917)

Heft: 7

Rubrik: Dans les fédérations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans les fédérations

Fédération suisse des typographes. — Le rapport de cette fédération pour 1916 vient de paraître. L'événement le plus important de l'année est la fusion des deux organisations typographiques, celle de la Suisse allemande et celle de la Suisse romande, en une seule fédération. Nous en avons déjà parlé en son temps, ce qui nous dispense d'y revenir pour le moment. C'est le canton du Tessin qui donna le plus de travail au comité central en ce qui concerne les conditions de travail. Les patrons ne veulent pas admettre de bonne volonté les dispositions du tarif. Deux conflits éclatèrent à ce sujet, mais furent réglés a l'avantage des ouvriers. Nous avons déjà rapporté aussi sur la campagne menée pour l'obtention d'une allocation de renchérissement. L'assemblée des délégués, de St-Gall, ayant décidé que les collègues appartenant depuis plus de 50 ans à la fédération seraient exonérés du payement des cotisations, quatre membres bénéficièrent de cette faveur. Pendant un certain temps le chômage fut de nouveau intense. De 2700 membres qui firent leur déclaration de chômage, 1857 purent être placés. 237 camarades percevaient le secours de chômage à la fin de l'année. En six séances, l'Office de conciliation eut à s'occuper de 61 affaires; six séances du comité de cette institution furent nécessaires pour régler 75 autres questions litigieuses. La statistique des vacances présente cette fois un tableau plus réjouissant que les années précédentes. 242 imprimeries accordèrent à 1786 protes et ouvriers le bienfait de vacances payées. Le compte rendu financier mentionne les chiffres suivants: la caisse générale enregistre fr. 243,853.16 de recettes, inclusivement un solde de fr. 68,211.87. Les recettes comprennent fr. 80,242.40 pour cotisations ordinaires et fr. 55,664.60 pour cotisations extraordinaires. Les dépenses sont de fr. 421,877.65. C'est le secours de chômage qui accuse le plus haut montant avec fr. 90,607.40. En 1915, la fédération dépensa plus du double pour les chômeurs. Avec l'excédent de fr. 22,854.89, la fortune de la caisse s'élève maintenant à fr. 511,066.76. La caisse de maladie, de décès et d'invalidité enregistre fr. 451,539.77 en recettes et fr. 421,877.65 en dépenses, Il fut dépensé pour secours de maladie fr. 128,156.55, pour secours d'invalidité à 117 membres fr. 80,616 30, pour secours de décès fr. 20,425, donc un montant total de près de 250,000 fr. pour secourir les membres. Cependant cette caisse boucle quand même avec un excédent de recettes de fr. 10,471.25 et dispose actuellement d'une fortune de fr. 810,811.42. La fortune des sections est de fr. 80,976.27 et les caisses locales de secours supplémentaires possèdent une réserve de francs 139,378.85. Ces sommes forment une bonne garantie pour les membres dans les mauvais jours, cependant ce n'est pas cette garantie qui doit lier les collègues à la fédération, mais la conscience de leur devoir syndical et la solidarité envers les camarades. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il faut s'attendre à une rude lutte lors du renouvellement du tarif qui échoit à la fin de cette année, les patrons ne semblant guère disposés à faire des concessions conformes à la situation économique actuelle. La réunion en une seule fédération des typos de langue française, allemande et italienne aidera certainement puissamment à une solution favorable, si tous collaborent fraternellement à cette œuvre. Disons encore quelques mots sur le mouvement des membres. Au début de l'année 1916, la fédération comprenait 3723 membres, au 31 décembre 3865, donc une augmentation de 142. Les collègues romands ne sont pas encore compris dans cet effectif, la fusion ne datant que du 1er janvier 1917. 17 collègues sont morts sur les champs de bataille; depuis le début de la guerre 43 membres ont sacrifié leur vie pour une patrie qui ne s'occupait pas d'eux auparavant. Presque toutes les sections possèdent une bibliothèque. Le nombre total des volumes est de 9964 dont 10,038 ont été prêtés aux membres; les dépenses pour l'éducation des membres ont été de fr. 2136.57. Une statistique intéressante nous renseigne sur le nombre des machines à imprimer et à composer. 272 typos, dont cinq femmes ne font pas partie du syndicat en Suisse allemande. Le nombre des imprimeries de la Suisse allemande est de 667, dont 600 reconnaissent le tarif.

L'assemblée générale de cette fédération a eu lieu pendant les fêtes de Pentcôte. C'était la première fois que les typos de la Suisse allemande et romande se réunissaient en séance commune après la fusion. L'assemblée des délégués se réunit le jour précédent. Elle s'occupa surtout du futur tarif et de la questions des allocations de renchérissement. 67 délégués, représentant 4942 membres, ainsi que de nombreux camarades de la fédération fusionnée, prirent part à l'assemblée générale. Le rapport de gestion ainsi que le compte rendu financier furent adoptés à l'unanimité. Sans aucune discussion et à l'unanimité, la dénonciation du tarif pour le 31 décembre 1917 fut acceptée. A grande majorité on adopta de même une proposition de la section de Genève complétée, par la section de Berne, selon laquelle le secours de décès sera versé aux compagnes des camarades décédés ainsi qu'aux parents nourriciers, par contre, une autre proposition de la section de Genève, tendant à exonérer des cotisations les membres appartenant à la fédération depuis 30 ans, disposition qui était contenue dans les statuts de l'ancienne fédération romande, fut rejetée, les conséquences ne pouvant être supportées par la caisse fédérative. Berne fut de nouveau désignée comme Vorort. Bâle devra nommer la commission de revision. Une proposition de la section de Schaffhouse, ayant pour but de remplacer les assemblées générales par des assemblées de délégués, n'eut pas le don de plaire aux membres. Après une longue discussion, elle fut repoussée et par 116 voix contre 111, en faveur de Lausanne, Genève est élue comme lieu de réunion pour la prochaine assemblée générale. Différentes motions furent encore discutées. La section de Zurich proposait de charger le comité central d'étudier la question s'il n'y avait pas lieu de créer une fédération industrielle des professions graphiques qui réunirait en une seule organisation les typographes, lithographes, relieurs et auxiliaires. Une étude approfondie de cette question a persuadé le comité central, dit le secrétaire Schlumpf, que ce changement, loin d'affermir les forces d'action de la fédération des typographes, l'affaiblirait, mais qu'il était prêt à poursuivre cette affaire sur un terrain qui ne touchera pas l'autonomie de la F. S. T. Il proposa donc de remplacer la motion de Zurich par la suivante: « Le comité central est invité à examiner la question de la création d'un cartel des fédérations professionnelles des arts graphiques ayant pour but l'appui mutuel en cas de mouvements de tarif et la solution de problèmes présentant un intérêt général pour tous les ouvriers des arts graphiques. Il présentera rapport et proposition à une assemblée générale ultérieure ». Elle est finalement acceptée à l'unanimité. Après avoir liquidé encore plusieurs autres affaires de moindre importance, l'assemblée générale fut clôturée vers 3 heures de l'après-midi.

Mouvement syndical international

La main-d'œuvre féminine en Allemagne

La Fédération allemande des ouvriers sur métaux vient de publier une brochure des plus intéressantes sous le titre «Pour l'avenir du peuple». Le principal mérite de cette publication est qu'elle dévoile la misère